

Digitalisation des services publics (page 2)

Entre ambitions et réalités



Si la digitalisation du secteur financier est censée améliorer l'inclusion financière, elle risque paradoxalement d'exclure encore davantage les populations rurales non connectées.

SANTE



Paludisme

Le vaccin contre le paludisme introduit (page 3)

SOCIETE



Discours de haine

Discours de haine, un accélérateur de conflits en période électorale (page 4)

FISCALITE



MFE

MFE : Une modernité fiscale avec des défis à relever (page 5)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continu et en intégralité 24h/24.

Editorial

La peur des vaccins



Méléance Maniragaba,
Rédacteur en chef adjoint

Si contre le paludisme, qui a pour objectif de réduire les hospitalisations et les décès causés par cette maladie. Ce vaccin vient s'ajouter à plusieurs autres vaccins administrés aux enfants. Les enfants visés par cette vaccination sont ceux âgés de 6 mois à 11 mois.

Bien que certains de ces vaccins aient une base scientifique, il s'avère nécessaire d'abord de jouer sur la psychologie, notamment celle des parents. Ces derniers ont une peur des vaccins, voire une véritable phobie, en raison de propos tels que : « Jwe sinzomutwara ku rucanco », « Zituma abana bacu

batazovyara »... qui, en langue maternelle, se traduisent par « Je ne l'amènerai jamais à la vaccination » et « Ces vaccins rendront nos enfants stériles ».

Les préjugés révèlent que certains parents sont réticents envers les vaccins. Il est vrai que, même parmi les intellectuels ou les membres de certaines communautés religieuses, des doutes persistent. Cependant, il est également important de reconnaître que le scepticisme peut être compréhensible. Il est regrettable de constater que certaines personnes pensent que les vaccins sont introduits pour des raisons commerciales,

après avoir fabriqué dans les laboratoires des maladies connexes. Il est également déplorable que d'autres croient que les pays producteurs de ces vaccins ne les consomment pas eux-mêmes. Pire encore, certains vont jusqu'à imaginer que ces vaccins visent à rendre les gens stériles afin de réduire la population.

Cependant, les vaccins ne sont pas une invention improvisée. Avant d'être introduits dans le pays, les autorités compétentes ont sûrement pris toutes les mesures nécessaires pour vérifier et encadrer leur introduction. Nous avons

confiance en la responsabilité de nos dirigeants. En ce qui concerne l'opinion publique, il est évident que des informations erronées peuvent conduire à des malentendus. Pour rassurer les esprits, nous encourageons la mise en place de campagnes de sensibilisation, notamment via les médias, les églises et lors de réunions communautaires, afin de clarifier la nature et l'importance de ces vaccins.

Le pays vient d'introduire dans son programme de routine le vaccin RTS,

TIC

Burundi : vers une révolution numérique dans le secteur financier

La Banque de la République du Burundi (BRB) engage une transformation majeure du secteur financier à travers un ambitieux projet de digitalisation. Ce projet, qui s'étend du 28 août 2024 au 28 août 2025, vise à moderniser les services financiers en améliorant leur accessibilité, en renforçant l'interopérabilité et en réduisant les coûts des transactions. Cette initiative a été détaillée par Amédé Kwizerimana, chef du service de surveillance des systèmes de paiement à la BRB, lors d'une conférence le 13 mars 2025 à Bujumbura



Selon Amédé Kwizerimana, chef du service de surveillance des systèmes de paiement à la BRB (à droite), la digitalisation du système financier sera gérée par la Banque centrale et réduira les coûts de transaction.

La digitalisation du secteur financier repose sur plusieurs piliers stratégiques : l'identification des acteurs économiques, l'amélioration de la connectivité dans les zones reculées, la réduction des coûts des services financiers et l'intégration du Burundi aux échanges internationaux. Cependant, plusieurs défis doivent être surmontés pour assurer la réussite de cette transformation.

Le projet se heurte à quatre obstacles majeurs. Premièrement, l'absence d'identité financière unique. Cela constitue un frein à l'inclusion financière et à la traçabilité des transactions. En deuxième lieu, l'interopérabilité limitée entre les systèmes financiers existants. Ce qui rend les paiements complexes et coûteux. En plus de cela, la connectivité Internet est insuffisante, sa couverture

est estimée à environ 22 %, limitant ainsi l'accès aux services numériques. Le quatrième défi non négligeable c'est la dépendance excessive aux paiements en espèces. Cela freine la transition vers une économie digitale.

Comment faire face à ces défis ?

Face à ces défis, le projet de digitalisation repose sur trois axes majeurs. Le premier axe concerne une digitalisation complète du secteur financier. L'identification financière unique, basée sur la biométrie, sera au cœur de cette transformation. Tous les utilisateurs des services financiers seront enregistrés via des tablettes spécialisées, permettant la capture des empreintes digitales et l'attribution d'un identifiant unique relié à tous leurs comptes et portefeuilles électroniques. Cette base de données centralisée sera gérée par la Banque de la République du Burundi (BRB). De plus, un centre de personnalisation des cartes de paiement sera mis en place pour produire des cartes à double puce (EMV + biométrie), permettant des transactions sécurisées, même hors ligne.

Le deuxième axe c'est l'interopérabilité totale des systèmes. Le projet prévoit la mise en place d'un Switch National,

garantissant une interopérabilité complète. Avec l'interopérabilité monétique, les cartes bancaires seront utilisables sur tous les distributeurs automatiques de billets (GAB) et terminaux de paiement électronique (TPE). Par les paiements mobiles, toutes les plateformes et portefeuilles électroniques seront interconnectés. Enfin, avec les services bancaires en ligne, les plateformes de banque en ligne et de paiement sur Internet seront intégrées.

Cette interopérabilité élargira les possibilités de transactions, facilitant les paiements entre particuliers (P2P), entreprises (B2B) et administrations publiques (G2P, G2B), etc.

Ce n'est pas tout, certains paiements seront accessibles sans connexion Internet. Avec une carte bancaire, les paiements hors ligne seront possibles sur les GAB et TPE grâce aux cartes biométriques. Avec un téléphone mobile : un code USSD unique (*111#) permettra d'accéder à tous les services financiers du pays.

Quid de la modernisation des systèmes de paiement ?

Une mise à niveau des infrastructures financières est prévue afin de se conformer aux

normes internationales, notamment l'adoption du standard ISO 20022 pour les systèmes Règlement brut en temps réel (RTGS), Compensation automatisée (ACH) et Dépositaire central de titres (CSD).

Cette mise à niveau, qui doit être achevée avant novembre 2025, offrira plusieurs avantages : une meilleure intégration aux systèmes régionaux comme EAPS, REPSS et PAPSS ; une traçabilité renforcée des paiements ainsi qu'une gestion optimale des liquidités et une disponibilité 24h/24 et 7j/7 des services de paiement.

Plan d'implémentation

Le projet implique tous les acteurs du secteur financier : banques,

paradoxalement d'exclure encore davantage les populations rurales non connectées. Une grande partie des Burundais utilisent peu, voire pas du tout, les services bancaires et s'appuient sur l'économie informelle.

Une transition forcée vers le numérique, sans formation ni accompagnement adéquat, pourrait creuser un fossé numérique au lieu de le combler. Par ailleurs, la généralisation des cartes biométriques et de l'identifiant unique centralisé par la BRB soulève des questions sur la protection des données personnelles et les risques de surveillance excessive.

Les banques et fintechs pourront élargir leur clientèle, mais qu'en

Période	Activités
Août 2024	Mise à niveau des systèmes RTGS, ACH et des paiements instantanés.
Novembre 2024	Lancement du projet de digitalisation complète du secteur financier.
Janvier 2025	Phase de tests approfondis sur tous les cas d'usage
Août 2025	Mise en production complète des solutions numériques

institutions de microfinance, agrégateurs de paiement, fintechs et services gouvernementaux. Son déploiement s'effectue en plusieurs phases (voir le tableau).

Une inclusion financière pour tous ?

Si la digitalisation du secteur financier est censée améliorer l'inclusion financière, elle risque

est-il des petits commerçants, des agriculteurs et des citoyens lambda ? Le risque est de voir une modernisation qui profite principalement à une élite connectée, tandis que la majorité de la population reste en marge du système.

Gilbert Nkurunziza

BurundiEco
Media - Event - Marketing

Rohero I, Avenue de la Révolution, n°8
Référence CNC : 100/CNC/236/2012
Parution le vendredi

Directeur de publication et Rédacteur en chef : Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint : Méléance Maniragaba

Service commercial : +257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 14 Mars 2025		
Sources : BRB/www.brb.bi		
Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2903	2950
Euro	3148	3199
Shi. Kenyan	22,4196	22,7812
Shi. Tanzanien	1,0977	1,1154
Shi. Ougandais	0,7926	0,8054
Fr Rwandais	2,0668	2,1002

Le vaccin contre le paludisme introduit

Le Burundi a officiellement lancé le vaccin RTS, S contre le paludisme le 17 mars 2025. Intégré dans son programme de vaccination de routine, ce vaccin intervient à un moment où cette maladie reste la principale cause de morbidité et de mortalité, surtout chez les enfants

Le lancement officiel a eu lieu dans le district de Mpanda, situé dans la province de Bubanza, à l'ouest du pays. Seules neuf provinces pilotes sur les 18 (y compris la mairie de Bujumbura) sont concernées par cette première phase. Le vaccin cible également les enfants âgés de 6 à 11 mois.

Ce lancement survient après la réception, en janvier 2025, de 544 000 doses de vaccin, comme l'indique un article publié sur le site web de GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunization), intitulé « Le Burundi introduit le vaccin contre le paludisme dans la vaccination de routine ». Le calendrier de vaccination prévoit la première dose à l'âge de 6 mois. Elle sera suivie, un mois plus tard, par une deuxième dose, puis deux mois après par une troisième dose. Enfin, la quatrième et dernière dose sera administrée six mois après la troisième.

Le paludisme, une menace pour les enfants de moins de 5 ans

« Au Burundi, les enfants de moins de cinq ans constituent



En janvier 2025, le pays a réceptionné 544 000 doses du vaccin RTS, S contre le paludisme.

la population la plus vulnérable face au paludisme. Parmi les 4 857 556 cas de paludisme signalés en 2023, 2 235 481 concernaient des enfants de moins de cinq ans, soit 46 % de la morbidité liée à cette maladie », lit-on dans l'article « Le Burundi introduit le vaccin contre

le paludisme dans la vaccination de routine », publié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'article poursuit : « L'analyse des données a révélé que le paludisme représentait 20,9 % des consultations médicales en 2023

et 59,4 % des décès hospitaliers en 2021 ».

Cependant, le vaccin RTS, S contre le paludisme ne se substitue pas à d'autres mesures de prévention contre cette maladie, telles que l'utilisation de moustiquaires

imprégnées d'insecticides, l'amélioration de l'hygiène, la pulvérisation intra-domiciliaire...

Le Burundi devient ainsi le 18^{ème} pays africain à intégrer ce vaccin dans son programme de vaccination.

Mélance Maniragaba

MEDIAS

Concours média sur la planification familiale : cinq journalistes primés

Le ministère de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), a organisé mardi 18 mars 2025 la cérémonie de remise des prix du concours média sur la planification familiale. L'événement, qui s'est tenu à Bujumbura, a récompensé cinq journalistes ayant excellé dans la sensibilisation sur cette thématique cruciale pour le développement durable du pays

Lancé du 10 septembre au 9 novembre 2024, ce concours visait à mobiliser les médias pour sensibiliser la population burundaise à l'importance de la planification familiale. Sur les 73 productions médiatiques soumises, 11 ont été rejetées pour non-conformité aux critères d'éligibilité.

Les productions restantes ont été évaluées selon plusieurs critères : l'originalité du sujet, la diversité des sources, l'angle de traitement, l'équilibre journalistique et la qualité sonore ou visuelle.

Qui sont les lauréats et quelles distinctions ont-ils reçus ?

Les gagnants du concours ont reçu chacun une tablette et leurs médias respectifs ont été dotés d'un enregistreur. Cinq journalistes se sont démarqués dans trois catégories. Dans la catégorie Reportage radio, Emery



Les gagnants du concours média sur la planification familiale ont reçu chacun une tablette et leurs médias respectifs ont été dotés d'un enregistreur.

Nimbona de la Radio Justice "Ijwiry'Ubutungane" a remporté le prix. La Radio Nationale (RTNB), pour laquelle il travaillait lors de la diffusion, a reçu un enregistreur audio.

Pour les émissions radiophoniques, le premier prix a été remporté par Evelyne Nduricimpa de la

radio Umuco FM. Le 2e prix a été décerné à Christian Zinga (Radio Colombe) et le 3e prix à Samuel Niyokwizera (Radio Vyizigiro). Pour la presse écrite, c'est Marie Rose Mpekerimana du journal Le Renouveau qui a été primée

A noter qu'aucune distinction n'a été décernée dans la catégorie

télévision (classique ou en ligne), car les productions soumises ne répondaient pas aux critères établis.

Les médias, un acteur clé du changement social

Lors de la cérémonie, plusieurs personnalités ont insisté sur le

rôle des médias dans la promotion de la planification familiale. Dr Anani Ndacayisaba, directeur du Programme National de Santé de la Reproduction (PNSR), a rappelé que « la maîtrise des naissances est l'affaire de tous, hommes et femmes ». Il a mis en garde contre certaines coutumes valorisant les familles nombreuses, soulignant leur impact sur la pauvreté et les conflits liés au manque de terres cultivables.

De son côté, Dr Kacou Pierre Konan, représentant de l'UNFPA, a salué l'implication des journalistes et a promis un renforcement des capacités des professionnels des médias pour une meilleure transmission des messages de sensibilisation.

A l'issue de la cérémonie, Dr Ndacayisaba a annoncé que ce concours sera organisé chaque année afin de maintenir la dynamique et d'encourager les journalistes à produire des contenus de qualité sur la planification familiale. Il a également insisté sur la nécessité de formations continues pour les journalistes afin d'assurer une information fiable et objective sur ces sujets.

L'UNFPA et le ministère en charge de la Santé espèrent que des initiatives pareilles permettront d'atteindre les objectifs d'un Burundi émergent en 2040 et développé en 2060, en facilitant l'accès à des informations précises et en encourageant un changement de comportement en matière de planification familiale.

Gilbert Nkurunziza

Discours de haine, un accélérateur de conflits en période électorale

Les discours de haine créent un terreau pour l'escalade des conflits politiques et sociaux et influencent l'atmosphère électorale. L'impact de ces discours dépasse les simples échanges en ligne. Cependant loin d'être de simples propos isolés, ils peuvent provoquer des violences physiques. L'application des lois contre ces discours de haine pourrait faciliter la lutte contre ces messages



Abbé Dieudonné Niyibizi : « Les expressions contenant une dose de haine ou de violence que les Burundais utilisent dans leur communication peuvent renforcer la division sociale. »

L'étude analytique menée en mois de février 2024 par le philosophe Docteur en Sciences de l'information et de la communication Abbé Dieudonné Niyibizi montre que les expressions contenant une dose de haine ou de violence que les Burundais utilisent dans leur communication peuvent renforcer la division sociale. « Ils peuvent être des signes avant-coureurs de discrimination, de mauvais traitement, de violences et de conflits, voire de crimes contre l'humanité », explique-t-il. D'après lui, ils constituent également une attaque à la dignité, à l'égalité, à la tolérance, à l'inclusion, à la diversité soit à l'essence même des normes et principes des droits de l'homme.

Il signale que l'incitation à la violence dans les médias peut avoir des conséquences directes. « Elle entraîne des agressions physiques, des actes de violence ciblée mais aussi une culture de la peur où les individus se sentent menacés en raison de leur identité ou de leurs croyances. »

Selon Abbé Nibizi, par l'interconnexion des plateformes numériques, ces publications peuvent être relayées dans les

groupes et communautés whatsapp et atteindre le plus grand nombre de personnes.

Ainsi, avec la possibilité de « liker », de partager et de commenter qu'offrent les réseaux sociaux, les médias sociaux peuvent attiser la division et la haine au sein de la population. « Car, à travers ces canaux les Burundais utilisent un langage parfois agressif, menaçant, violent incitant à la violence. »

D'après cet expert en Sciences de l'information et de la communication, ils recourent aux expressions du langage courant avec une intention d'insulter, d'agresser, de soutenir la violence, de s'identifier aux agresseurs, de crier au secours et d'inviter à la violence contre une personne ou un groupe d'individus.

Cependant, critique-t-il, les médias sociaux sont les plus actifs dans cette forme de communication. « Car, ils offrent des opportunités d'évasion communicationnelle où on s'adresse librement à son interlocuteur disant souvent sans souci de bonnes manières et de responsabilité. »

Rendre électrique la période électorale

Selon Thierry Kitamoya, assistant du ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias, abonde dans le même sens. Il affirme qu'avec les discours de haine, l'atmosphère électorale ne peut pas être saine. « Des tensions naissent entre les partis politiques, entre les rivaux et en conséquences ce sont des conflits qui s'en suivent. »

M. Kitamoya donne l'exemple des périodes électorales qu'a connu le Burundi.

« La période de 1993 est une période qui a été marquée par des discours de haine, des discours tribaux, des discours qui ne présentaient pas l'intérêt de la société mais qui présentaient à tort et à travers le côté sombre de l'autre. Ce qui a entraîné des affrontements entre les membres des partis politiques, des blessés mais aussi des morts. »

D'après lui, les discours de haine aboutissent à la violence. « Les gens se battent, s'insultent, se stigmatisent, font du n'importe quoi et le résultat c'est la violence qui s'en suit. »

Ici, il revient sur ce qui s'est passé en 2015. « Il y a eu des violences qui ont fait que des gens soient assassinés et un bon nombre de personnes a fui le pays. Tout cela à cause des discours haineux qui ont été utilisés pendant la période pré-électorale. »

Une éducation citoyenne

En guise de solution contre les discours de haine, Thierry Kitamoya propose qu'il y ait une éducation citoyenne et électorale. « Et ce, afin de faire comprendre à la population qu'après les élections les gens sont toujours appelés à cohabiter, à partager, continuer à vivre ensemble dans l'harmonie. »

Pour lui, il faut que les concurrents politiques présentent à la population des projets ou des programmes de société de leurs partis politiques au lieu de parler des adversaires. « De par le passé, nous avons vu qu'il y a des candidats, des responsables des partis politiques ou des indépendants qui ne font que parler d'autres, que montrer les

échecs de l'autre au lieu d'expliquer leurs programmes. » Pour lui, ces genres de candidats devaient être écartés de la compétition.

Et dans les médias ?

Selon l'étude analytique menée en mois de février 2024, les médias ont la responsabilité de déconstruire ces mécanismes déshumanisants et de promouvoir une représentation juste et digne de tous les groupes de la société plutôt que de relayer des messages haineux.

Et pour y arriver, Abbé Dieudonné Nibizi, son auteur propose qu'il faut mettre sur pied un community management dans les médias en ligne : vigilant, actif qui module les commentaires, les redresse, les masque, les supprime ou les signale. Dans une émission interactive directe ou des synergies sur la thématique des messages de haine, il signale qu'il faut maîtriser le cadrage des invités. « Il faut un monitoring permanent et systématique des messages de haine et lutter contre la désinformation par strict respect aux règles du métier. »

Pour la communauté, Abbé Nibizi, il faut créer des contenus médiatiques visant à déconstruire les messages de haine : émissions, magazines, feuilleton, sketch, reportages, émission interactive et talkshow, ... approcher les personnes qui profèrent des messages de haine, cultiver la tolérance politique à travers une politique nationale de communication politique et renforcer le contrôle et la régulation des médias.

Aline Niyibigira, Bénévole

SPORT

La ministre Zimbabwéenne des sports élue à la tête du CIO

L'actuelle Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et des Loisirs du Zimbabwe Kirsty Coventry a été élue dès le premier tour à la tête du Comité International Olympique. Elle devient la 1ère femme de l'histoire à diriger cette organisation. L'ancienne nageuse zimbabwéenne entre dans les annales de l'histoire mondiale de l'olympisme



L'actuelle Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et des Loisirs du Zimbabwe Kirsty Coventry a été élue dès le premier tour à la tête du Comité International Olympique.

L'ancienne athlète du Zimbabwe Kirsty Coventry a été élue 10ème présidente du Comité International Olympique (CIO) lors de la 144ème Session du CIO à Costa Navarino, en Grèce, ce 20 mars 2025. Elle a été choisie parmi sept candidats et devient la première femme et la première personne du continent africain à occuper ce poste.

Dans son discours, la ministre Zimbabwéenne des sports lance un signal fort pour un avenir radieux de l'organisation. « Le sport a le pouvoir inégalé de rassembler, d'inspirer et de créer des opportunités pour tous. Je m'engage à faire en sorte que nous exploitions ce pouvoir au maximum. Avec l'ensemble de la famille olympique, athlètes, supporters et sponsors compris, nous nous appuyerons sur nos fondations solides, nous adopterons l'innovation et nous défendrons les valeurs de l'amitié, de l'excellence et du respect. L'avenir du Mouvement

chaleureusement la décision des membres du CIO et me réjouis de la solidarité de notre coopération, en particulier pendant la période de transition. Il ne fait aucun doute que l'avenir de notre Mouvement olympique est radieux et que les valeurs que nous défendons continueront à nous guider dans les années à venir. »

Dr Patrice Motsepe, le Président de la CAF félicite Mme Kirsty Coventry pour sa brillante élection à la présidence du Comité International Olympique. « Son accession à cette fonction d'envergure est une immense source de fierté pour l'Afrique et témoigne de la reconnaissance de son parcours remarquable ainsi que de son engagement indéfectible en faveur des idéaux olympiques. Nous lui formulons nos vœux les plus sincères de réussite dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités. », a déclaré le patron de la CAF.

Un vaste chantier pour nouvelle présidente

La nouvelle présidente hérite d'une organisation minée par plusieurs défis. Il s'agit notamment de la lutte anti-dopage des athlètes. A moins d'un an des JO-2026 de Milan-Cortina, il lui faudra d'abord décider du sort des athlètes russes, commentent nos confrères de TV5 Monde. "Nous nous réjouissons de voir un mouvement olympique plus fort, plus indépendant et plus prospère sous la houlette d'une

nouvelle dirigeante, et de voir la Russie remonter sur le podium olympique", a déclaré sur Telegram le ministre russe des Sports, Mikhaïl Degtiariov.

Dans le même temps, la patronne du CIO devra amorcer une relation avec le président américain Donald Trump en vue des JO-2028 de Los Angeles, tout en enterrant la hache de guerre entre l'Agence mondiale antidopage - financée pour moitié par le CIO - et les Etats-Unis, qui ont suspendu leur contribution en début d'année.

Quelle implication de son élection sur continent ?

Pour pousser la réflexion plus loin nous avons voulu savoir les implications de l'élection d'une femme africaine sur le continent. Ainsi, nous avons demandé à l'intelligence officielle de répondre à cette question. En laps de temps, l'application ChatGpt livre son analyse :

L'élection de la Zimbabwéenne Kirsty Coventry à la présidence du Comité international olympique (CIO) marque une double première historique : elle est la première femme et la première Africaine à occuper ce poste. Cette nomination est une source de fierté pour le continent africain et symbolise une avancée significative vers une représentation plus équilibrée au sein des instances sportives internationales.

Pour l'Afrique, cette élection ouvre la voie à une plus grande implication dans le mouvement olympique et offre l'opportunité de promouvoir le développement du sport sur le continent. Kirsty Coventry, ancienne nageuse de haut niveau et ministre des Sports du Zimbabwe depuis 2019, a exprimé sa volonté de renforcer la présence africaine dans le sport mondial. Son élection pourrait inspirer de nombreux jeunes athlètes africains et encourager les investissements dans les infrastructures sportives locales.

En tant que présidente du CIO, Coventry aura l'opportunité de mettre en lumière les talents africains et de travailler à une meilleure inclusion des pays africains dans les compétitions internationales. Son parcours exemplaire et son engagement en faveur du sport pourraient également favoriser des politiques visant à améliorer l'accès au sport pour tous sur le continent, contribuant ainsi à son développement socio-économique.

Kirsty Coventry succédera à Thomas Bach, neuvième président du CIO dont le mandat de 12 ans prendra officiellement fin le lundi 23 juin 2025. Le président est élu par les membres du CIO, au scrutin secret, pour un mandat de huit ans.

Benjamin Kuriyo

MFE : Une modernité fiscale avec des défis à relever

L'Office Burundais des Recettes (OBR) a introduit les Machines de Facturation Electronique (MFE) pour moderniser et améliorer la collecte des impôts et taxes. Ces machines permettent aux contribuables d'émettre des factures électroniques, qui sont directement transmises aux serveurs de l'OBR. Bien que les MFE représentent une avancée significative pour moderniser la fiscalité au Burundi, leur adoption et leur impact nécessitent des efforts constants pour surmonter les défis qui hantent ce secteur



Le système de facturation électronique permet l'augmentation des recettes fiscales et donc le développement économique du pays.

Dans le cadre de la transparence fiscale, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a introduit les Machines de Facturation Electronique (MFE). Une modernité arrivée au moment opportun, car elles contribuent à la lutte contre la fraude fiscale en réduisant les risques de facturation parallèle et de manipulation des chiffres d'affaires. Elles simplifient également le processus de facturation pour les entreprises et permettent un suivi en temps réel des transactions. Ce système favorise ainsi l'augmentation des recettes fiscales et, par conséquent, le développement économique du pays.

La MFE offre également de multiples options utiles aux contribuables, telles que faire leurs analyses financières, visualiser les historiques de transactions et le chiffre d'affaires, et garantir la traçabilité des ventes par article et

par agent. Les MFE permettent de suivre les impôts et taxes et d'obtenir un accusé de réception chaque fois qu'une facture est transmise au serveur de l'OBR.

Pourquoi alors une adoption timide ?

Bien que les MFE constituent une avancée notable pour moderniser la

fiscalité au Burundi, leur adoption reste limitée et nécessite des efforts supplémentaires pour surmonter les défis qui persistent. Le manque d'informations sur l'importance de ces MFE est l'une des causes principales de cette réticence. De nombreux contribuables ne connaissent pas le fonctionnement de ce système. S.U, un commerçant, a confié qu'il ne comprenait pas pourquoi il devait adopter la MFE. «

Je n'ai jamais utilisé la MFE et je ne vois pas son utilité. Pour l'instant, je préfère garder le système de facturation physique », dit-il.

D'autres défis incluent le mauvais usage ou le refus d'utilisation par certains contribuables. Les descentes effectuées par les agents de l'OBR ont révélé que la majorité des utilisateurs n'exploitaient pas efficacement la MFE. Certains

préfèrent conserver leurs anciens systèmes de facturation ou les utilisent parallèlement aux MFE, ce qui compromet les recettes destinées aux caisses de l'État.

Certains utilisateurs mentionnent les pannes et autres problèmes techniques qui peuvent entraîner des retards dans les transactions. Parmi les problèmes cités figurent la mauvaise qualité de l'internet, compliquant l'envoi des données en temps réel aux serveurs de l'OBR. Le coût initial de 1 206 345 Fbu (payable soit en totalité, soit en tranches sur une période de 12 mois) pour acquérir une MFE peut également constituer un obstacle pour les petites entreprises ou les commerçants modestes.

Une fraude fiscale sanctionnée par la loi

Le non-envoi des factures électroniques ou la facturation parallèle est considéré comme une fraude fiscale, passible de sanctions sévères. L'article 199 de la loi budgétaire révisée de 2024/2025 stipule que tout contribuable tenu d'utiliser la MFE et vendant des biens ou services sans délivrer une facture électronique est passible d'une amende administrative égale à 100 % du montant de la facture ou du montant non facturé.

Signalons que le 18 mars 2025, l'OBR a procédé au lancement de la 2^e phase de distribution pour une nouvelle série de 5000 Machines de Facturation Electronique (MFE).

Florence Inyabuntu

SOCIETE

Gitega-Mubuga

Une cohabitation harmonieuse entre résidents et rapatriés

Les rapatriés de la zone Mubuga, dans la commune de Gitega, province de Gitega, au Centre du pays, confirment vivre en harmonie avec les résidents. L'accueil chaleureux de ces derniers est également confirmé par l'administration locale, qui y apporte une contribution remarquable

« S'il arrive que quelqu'un rentre de son pays natal, surtout ici dans la zone de Mubuga, la première chose que nous faisons, c'est faciliter son intégration. Nous l'approchons, nous lui demandons s'il a les documents nécessaires. Même celui qui n'en a pas, l'administration règle tout ce qu'il faut régler et l'adapte au milieu », explique Elie Sindayihebura, chef de la zone Mubuga.

Il informe que les conflits récurrents entre les résidents et les rapatriés concernent principalement les questions foncières. Toutefois, explique M. Sindayihebura, l'administration, les résidents et les rapatriés se mettent d'accord pour écouter les deux parties. « Nous faisons de notre mieux pour que la situation soit traitée à l'amiable. A défaut, le cas est transmis à l'échelon supérieur », fait-il remarquer, avant de confirmer que, pour le moment, les résidents et les rapatriés participent ensemble aux activités communautaires, créent des activités génératrices de revenus via des coopératives et fêtent ensemble



Mubuga, la cohabitation pacifique entre les résidents et les rapatriés est une réalité.

en famille (mariages, baptêmes d'enfants...).

Un retour apaisé

Nifodora Sabushimike, quadragénaire et mère de 10 enfants, habite la colline Mubuga dans la commune et province de Gitega. Elle affirme que l'intégration ne lui

a pas été facile après son retour de Tanzanie. Les conflits fonciers ont marqué son retour. Malgré cela, les femmes leaders, les hommes engagés et l'administration l'ont aidée à résoudre ces problèmes et à s'intégrer facilement. « Pour le moment, je cohabite pacifiquement avec ma famille et mes voisins », se réjouit-elle.

Virginie Ntakaratimana, habitant la colline Mubuga, n'y va pas par quatre chemins. Trentenaire, elle confie qu'après son retour de Tanzanie, elle a été élue parmi les membres du conseil des notables collinaires. « Aujourd'hui, je tranche les différends non seulement parmi mes collègues hommes, mais aussi parmi mes collègues résidents et

rapatriés », se félicite-t-elle, avec un visage souriant.

Et d'ajouter : « J'ai aussi initié des tontines parmi les résidents et les rapatriés afin non seulement de renforcer la cohésion sociale, mais aussi de créer des activités génératrices de revenus. »

La brochure de rapatriement et de réintégration de décembre 2024 signale qu'après des années d'asile, les réfugiés ont la possibilité de retourner dans leur pays d'origine.

« Le droit au retour est un droit inaliénable, reconnu par les conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) promeut le retour volontaire et veille, en collaboration avec le gouvernement et les agences humanitaires et de développement, à ce que la réintégration des réfugiés soit réussie et durable », peut-on lire dans la brochure.

Et de conclure : « Le gouvernement a la responsabilité première de cette réintégration. Au Burundi, les rapatriés sont accueillis dans des centres de transit. Ils y restent généralement une à deux nuits, recevant une assistance en espèces avant de partir vers leur destination finale. »

Mélance Maniragaba



VOULEZ -VOUS RENFORCER VOTRE
VISIBILITÉ? VOULEZ-VOUS OFFRIR
DES CADEAUX CUSTOMISÉS
DE FIN D'ANNÉE?

PARMI SA GAMME DE PRODUITS,
HOPE DESIGN VOUS PROPOSE
DES GOURDES PERSONNALISÉES

